



Un congrès pour tous !

10^e édition, 300 personnes, 8 heures, 1 table ronde avec 4 intervenants, voici les chiffres clés du congrès de l'UNPT qui s'est tenu le jour de la Saint-Valentin, au siège de la RATP à Paris.

PAR FRANÇOIS-XAVIER BROUTIN, UNPT

F.-X.B.



Le constat : Une hausse de la consommation de produits transformés, mais satisfaite de plus en plus par les importations. Le thème principal du congrès de l'UNPT, le 14 février à Paris, portait sur la problématique de l'import massif, en France, de produits transformés à base de pommes de terre. La balance commerciale française en produits transformés est, en effet, structurellement déficitaire et la hausse de consommation de produits finis est de plus en plus satisfaite par les importations. En 2011, 700 000 t en équivalent pommes de terre transformées ont été exportées et 1 500 000 t en équivalent pomme de terre ont été importées.

La France a donc connu une réussite sur les exportations de pommes de terre en l'état, avec un développement massif des pommes de terre exportées (qualité, diversité de la gamme, conquête de nouveaux marchés, segmentation, etc.), mais cela ne doit pas cacher la faiblesse de la filière transformation.

Le débat : "Pommes de terre françaises, frites belges : c'est quoi le problème ?" Lors de la table ronde de l'après-midi, Romain Cools, secrétaire général de Belgapom, l'association professionnelle du négoce et de la transformation belges de pommes de terre, a tout d'abord rappelé que la Belgique, sur un schéma tout à fait opposé au schéma français, est devenue, en quelques années, "le plus gros importateur mondial de pommes de terre fraîches et le plus gros exportateur mondial de pommes de terre transformées". Avec une explication à cette évolution : "le pragmatisme belge"... La Bintje a, selon lui, joué un rôle très important dans le développement du commerce, en tant que variété libre. Il a rappelé également que nombre d'acteurs de la transformation avaient d'abord débuté en tant que négociant, puis sont devenus des PME de la transformation, avant de se développer de manière importante. Il a cité des investissements majeurs chez Clarebout, Mydibel, ou Ecofrost par exemple. Par ailleurs, il s'est défini avant tout comme un Européen, et en tant que tel, il a invité les participants "à raisonner au niveau européen et mondial dans l'approche du commerce".

Alexander Law, directeur économie et innovation de l'Association nationale des industries alimentaires (Ania), a insisté quant à lui sur le fait qu'il existait malheureusement encore une frontière franco-belge, par exemple sur la question de la compétitivité : compétitivité coût avec le coût salarial, problématique des multiples effets de seuil en France pour le développement d'une entreprise, compétitivité hors coût avec un environnement plus ou moins favorable dans lequel évoluent les entreprises. Il souhaite l'appui des autorités pour "faire comprendre que la France est un pays où il fait bon entreprendre, pour contrecarrer l'image déplorable que nous avons vis-à-vis du climat des affaires". Il a aussi rappelé qu'en France, seules deux entreprises sur dix étaient exportatrices dans le secteur des IAA (industries agro-alimentaires), alors que le rapport est tout à fait inversé en Allemagne. La marge dégagée par les entreprises semble trop faible.

Jean Bernou, président McCain Europe continentale, a insisté sur le fait que le marché était mondial, avec des intervenants mondiaux. Pour lui, le risque se gère donc à ce niveau.

Il a été très clair sur le choix des implantations d'usines : "Les transformateurs se mettent là où les autorités sont les plus compréhensives". Prenant par ailleurs l'exemple de la Belgique, il poursuit "Il s'agit d'un petit pays mais un pays très dynamique, et on y facilite la vie des industriels". À bon entendeur... Insistant sur l'intérêt des contrats pour éviter que les prix de la matière première ne soient trop fluctuants, il a indiqué que son rêve était "d'essayer de faire 95 % de ses volumes sur des contrats à prix fixes". De quoi réduire à la portion congrue le marché libre sur le secteur industriel...

Pascal Foy, vice-président de l'UNPT et président du GIPT s'est posé la question de savoir "Qu'est ce qui fait que demain, on verra d'autres industriels de la pomme de terre s'installer en France?". Pointant la responsabilité des pouvoirs publics sur le sujet, il a également invité les responsables du monde agricole à se remettre en question. Sans oublier d'ailleurs de signaler "que contrairement à la Belgique, nous n'avons pas trois ministres de l'Agriculture, mais trois interprofessions



Le thème principal du congrès de l'UNPT portait sur la problématique de l'import massif, en France, de produits transformés à base de pommes de terre.

16 UNPT
Un congrès pour tous !

19 Pom'Idéal
Miser sur les variétés

20 Agriculture biologique
Des circuits complémentaires

22 Réglementation
L'écotaxe, en six questions

dans la filière pomme de terre". Histoire d'ouvrir la porte à un rapprochement de ces dernières ?

Un débat ouvert donc, dynamique, évoquant plusieurs pistes de réflexion, qui s'est conclu par l'intervention d'Alain Berger, délégué interministériel aux IAA. De quoi mettre en évidence le fait que l'UNPT défend évidemment le secteur de la

production, mais s'implique aussi fortement dans les réflexions globales de filière, en s'affichant, de plus en plus d'ailleurs, en tant qu'expert économique de la filière. C'est en Bretagne que devrait se tenir le prochain congrès de l'UNPT, en 2014. Dans le prolongement de l'alternance entre Paris et les régions. ■

ENGAGEMENT

Des professionnels impliqués

L'UNPT, c'est aussi et surtout des responsables professionnels qui représentent l'ensemble des producteurs (via les groupements, les sections, les fédérations, les coopératives) et qui s'impliquent sur des dossiers majeurs pour la filière.

La démonstration en a été faite avec une succession d'interventions le matin, via le rapport d'activités de l'UNPT.

L'UNPT a rappelé que sa réflexion et ses travaux étaient menés au niveau régional, national mais aussi européen, via des groupes de travail comme le Copa Pomme de terre⁽¹⁾, le NEPG⁽²⁾, le Cespu⁽³⁾, le Beaf⁽⁴⁾, etc.

(cf. LPTF N° 579 – janvier-février 2012).

L'UNPT considère, comme l'a rappelé **Arnaud Delacour**, que le marché pertinent ne peut être qu'euro-péen et qu'à ce titre, une harmonisation des modalités d'application de la réglementation communautaire est nécessaire. Sur le dossier féculé, **Pascal Foy** a attiré l'attention de l'assemblée sur le "big bang" vécu par le secteur, avec la fin de l'OCM, tout en mettant en avant ce qui avait été fait, avec la nouvelle organisation des producteurs, la mise en place de deux nouveaux accords interprofessionnels, ou

encore la demande de recouplage (art 68).

Il considère que de réelles perspectives économiques existent à moyen terme, mais qu'un soutien à la filière restait à définir. **Didier Lombart** a mis en exergue l'intérêt pour les producteurs et l'ensemble de la filière de pouvoir bénéficier de l'expertise technique d'Arvalis-Institut du végétal, qui s'efforce de toujours plus diffuser les résultats et les avancées techniques vers les producteurs.

Éric Beguin s'est attaché à expliquer l'évolution de la réglementation en matière de problématique sanitaire, en se donnant entre autres comme objectifs de pérenniser la qualité sanitaire du territoire et de protéger les membres adhérents de la filière contre le risque économique.

Alain Dequeker a rappelé les circonstances exceptionnelles dans lesquelles la production de pommes de terre en 2012 s'est déroulée, en demandant à ce que les mesures d'ordre économique soient améliorées, que la double peine ne soit pas subie par les producteurs et, par voie de conséquence, qu'une clause "aléa climatique" reconnue comme cas de force majeure soit systématiquement prévue dans les contrats.

Sur le volet industriel et en termes de propositions de contrats pour la campagne 2013-2014, **Éric Delacour** a passé en revue les éléments expliquant la conjoncture favorable : prix du blé en hausse, rendements en berne en 2012, surfaces en légère baisse, demande industrielle accrue, conditions de productions 2012 parfois très difficiles...

André Minguy a regretté que la famille de la pomme de terre primeur n'ait pas rejoint plus tôt encore l'UNPT et le CNIPT, mettant en avant par exemple la campagne de promotion et l'identification collective via un logo spécifique. Enfin, **Antoine Peenaert** a listé les principaux chantiers à ouvrir ou poursuivre sur le marché du frais : communication générique, qualité, segmentation, organisation de l'offre, contractualisation et conquête de nouveaux marchés.

1 Committee of Professional Agricultural Organisations

2 North Western European Potato Growers

3 Committee of the European Starch Potato Processors' unions

4 Bureau européen de l'agriculture française

Le congrès côté politique



Patrick Trillon, président de l'UNPT

"Nous demandons l'extension des prérogatives du « paquet lait »"

Une forte restructuration du secteur féculier se profile. Nous demandons la prise en compte d'une partie des hectares féculiers comme surface d'intérêt écologique (SIE) et l'ouverture de l'enveloppe budgétaire destinée au recouplage d'une part des aides", lance Patrick Trillon, président de l'UNPT dans son discours de clôture. Le renforcement de la politique sanitaire est aussi largement évoqué. "La convention de solidarité mise au point entre le GIPT et le CNIPT doit s'inscrire dans le nouveau Fonds national de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE)", réclame le président qui souligne par ailleurs la réhomologation indispensable

du Mocap contre taupin et nématodes afin de disposer de moyens efficaces de lutte, complément indispensable pour limiter les risques sanitaires. Concernant l'autoproduction de plant, il souhaite "la mise en place d'un protocole indiscutable pour assurer la sécurité sanitaire de l'autoproduction, la préservation d'un territoire sain, tout en souhaitant la participation équilibrée des producteurs à la recherche variétale. Je demande la mise en place d'un décret d'application « pomme de terre » vis-à-vis de la loi sur l'obtention végétale." L'UNPT rappelle également qu'elle milite activement pour assurer une reconnaissance et une sécurisation des groupements de producteurs. "Nous demandons l'extension

des prérogatives du « paquet lait » au secteur de la pomme de terre. Cette disposition et la reconnaissance au niveau de l'État de nos formes d'organisations particulières, nous permettront de garder notre architecture souple, mais efficace, de partenariat entre les producteurs et leurs acheteurs, en particulier ceux du secteur agro-industriel." Au sujet de la compétitivité des entreprises, l'UNPT s'associe au combat de Coop de France pour la suppression de l'écotaxe poids lourds pour l'approvisionnement des acteurs de l'aval de la filière (usines, conditionneurs...). Elle se félicite par ailleurs de l'autorisation du 44 tonnes, mais déplore l'impossibilité de transports transfrontaliers qui pénalise les industriels français sur le marché européen.



Christine Avelin, conseillère technique chargée des filières végétales au ministère de l'Agriculture

"Nécessaire équilibre entre liberté d'autoproduction et rémunération de la recherche"

Sur la question de la fécule, Christine Avelin laisse peu d'espoir concernant les SIE. "Des discussions sont en cours au niveau européen pour qu'elles puissent accueillir des productions, à condition que celles-ci soient économes en intrants. Je crains que la pomme de terre ne remplisse pas toutes les conditions..." Quant au sujet du recouplage des aides au titre de l'article 38, "les arbitrages ne sont pas pris". Concernant le FMSE, étonnamment, elle souligne que la demande d'agrément n'est pas parvenue au ministère, et promet de l'examiner dès réception. Au sujet du plant de ferme, elle souhaite que la profession trouve "l'équilibre entre liberté d'autoproduction et rémunération suffisante pour que la sélection variétale continue de progresser, sans quoi la voie réglementaire sera appliquée..." En matière de contrôle sanitaire de ces plants, "cette responsabilité incombe, non pas aux pouvoirs publics, mais à la profession qui doit développer des autocontrôles", estime-t-elle. "Quant à l'organisation en groupement de producteurs, y compris dans des dispositifs souples de type « paquet lait », elle est certainement un atout, admet-elle. La fécule a su le saisir, pourquoi pas les autres secteurs pomme de terre..."



Alain Berger, délégué interministériel aux industries agroalimentaires et à l'agro-industrie

"Notre priorité, c'est l'emploi"

Crise de la viande oblige, Alain Berger, délégué interministériel, remplace au pied levé Guillaume Garot, ministre délégué à l'Agro-alimentaire, qui devait clôturer le congrès. Cet ancien directeur d'Interfel, sans surprise, défend l'interprofession "outil essentiel de pérennité". "Du producteur jusqu'au distributeur, il nous faut une vision commune, c'est en cela que le dialogue interprofessionnel est fondamental." Quant au positionnement de ces outils interprofessionnels dans le droit de la concurrence, il estime que l'emploi et l'activité économique doivent être la priorité. Il souligne de plus que les prix bas sont destructeurs de valeur et donc d'emploi.

PROPOS RECUEILLIS PAR BÉATRICE ROUSSELLE